



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 20 juillet 2021

MERCREDI 16 juin 2021 à 20h00

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 9 juin conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 se sont réunis à la salle multi-activités sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents physiquement : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel - GUILLOIS Véronique – HENRY Catherine - RÉVEILLE Loïc - GUIBOUT Audrey – HUET Esteban

Absents excusés : BERAIL Philippe – LECHANTEUX Valérie – BARADU Philippe – CORBEAU Aline

Secrétaire de séance : GUILLOIS Véronique

Membres convoqués : 11
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 19 mai 2021.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur.

Voici l'ordre du jour :

- Vente de l'immeuble sis 2 rue du Rocher
- Problèmes d'incivilité sur la Commune
- Personnel communal
- Chantier argent de poche
- Transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté de Communes
- Tarifs pour les repas à la cantine scolaire pour l'année 2021/2022
- Recensement de la population 2022 : désignation du coordonnateur communal
- Comptes-rendus des différentes réunions des commissions communales
- QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 2 rue du Rocher

Le sujet sera abordé lors de la réunion de Conseil Municipal du 23 juin 2021.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-1

PROBLEME D'INCIVILITÉ SUR LA COMMUNE DE CHÉMERÉ-LE-ROI

Compte tenu de divers problèmes d'incivilité constatés sur la Commune de Chémeré le Roi,

Après discussion, le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre en place les mesures suivantes :

- . Mise en place d'une permanence d'écoute assurée par les élus pour recueillir les doléances de la population.
- . Dépôt de plainte systématique en cas de dégradations sur les biens publics
- . Convocation en mairie des parents et enfants lorsque l'auteur des faits est identifié
- . Information auprès des propriétaires de logement loué du mauvais comportement du ou des locataires en tant que tel.

PERSONNEL COMMUNAL

Elodie CLERMONT – ASTEM a fait part de la reprise de son poste à compter du 1^{er} août 2021.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-2

PERSONNEL COMMUNAL

M. Le Maire rappelle qu'un contrat de travail à durée déterminée d'une année a été établi avec Christelle MONNIER employée comme adjointe technique 2^{ème} classe. Ce contrat expire le 31 aout 2021.

Un contrat à durée indéterminée sera établi avec Christelle MONNIER à compter du 1^{er} septembre 2021.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-3

CHANTIER ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche » qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De proposer un chantier du 5 au 9 juillet 2021 pour 3 jeunes répartis en une équipe de 9h à 12h. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15 € par jour pour 3 heures de travail par jour.
- 2) De désigner Emmanuel ECHIVARD, employé communal comme encadrant de l'équipe
- 3) Autorise le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-4

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MOBILITE » à la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez

Le Conseil municipal décide de :

- Transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et d'approuver la modification statutaire suivante en intégrant une nouvelle compétence au titre de ses compétences facultatives : « VII- Organisation de la mobilité » ;
- Approuver le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez sur l'ensemble de son ressort territorial en lien avec la Région qui continuera à exercer ses compétences en matière de :
 - o Services réguliers de transport public ;
 - o Services à la demande de transport public ;
 - o Services de transport scolaire ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tous documents inhérents à ce transfert de compétence.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-5

TARIFS POUR LE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- Compte tenu du fonctionnement en regroupement pédagogique des communes de CHÉMERÉ LE ROI, SAULGES et SAINT PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE
- Compte tenu de l'accord de principe entre les quatre communes d'appliquer un prix de repas identique pour chaque enfant scolarisé au sein du regroupement pédagogique
- Compte tenu de la proposition tarifaire de CONVIVIO en prenant en compte la Loi EGALIM à effet du 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2021-2022 et jusqu'au dernier jour de cette même année scolaire

D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessous à compter du 1er septembre 2021 sous réserve d'harmonisation des tarifs des 4 communes du RPI :

Prix du repas ENFANT	3.40 €
Prix du repas ADULTE pour personnel communal	3.40 €
Prix du repas ADULTE	6.42 €
Prix du repas SERVI à domicile	6.42 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 21 janvier 2022 au samedi 21 février 2022.

M. REVEILLE Loïc est nommé coordonnateur communal.

Le recensement de la population sera assuré par Mme Nelly DENOU.

DÉLIBÉRATION 2021-06-16-6**ADMISSION EN NON-VALEUR**

M. le Maire fait état d'un dossier proposé par Mme le Receveur, pour admission en non-valeurs.

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter les admissions en non-valeurs détaillées ci-dessous pour un montant total de 149.28 €TTC sur le budget principal 2021 :

Références	Dettes
Liste 4911221315	149.28 €

SÉANCE du 16 JUIN 2021**Délibérations prises du N°2021-06-16-1 au N°2021-06-16-6**

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2021-06-16-1	Problème d'incivilité sur la Commune de CHÉMERÉ-LE-ROI
N° 2021-06-16-2	Personnel communal
N° 2021-06-16-3	Chantier argent de poche
N° 2021-06-16-4	Transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
N° 2021-06-16-5	Tarifs pour le repas à la cantine scolaire pour l'année 2021-2022
N° 2021-06-16-6	Admission en non-valeur

Fait à CHEMERE LE ROI, le 20 juillet 2021

Le Maire
LANDELLE Jean-Luc

